

## L'ORDRE DANS L'EGLISE CHURCH ORDER

6 octobre 1958, lundi matin, Jeffersonville (Indiana)

### **Thème principal : Quelques points de doctrine et règles de conduite pour l'assemblée de Jeffersonville.**

[Sur le même thème, cf. "L'ordre dans l'église" le 26.12.1963]

§1 à 4- Nous venons juste de terminer cinq nuits de réunion au Tabernacle. C'est le pasteur qui a la responsabilité de l'assemblée en mon absence et celle d'agir selon la direction du Saint-Esprit. Chaque église a sa doctrine, son ordre, sa discipline. Nous croyons au plein Evangile, et que les miracles dont a parlé Jésus-Christ accompagneront l'Eglise jusqu'à son retour. Nous croyons en une Eglise universelle de frères et de sœurs, quelle que soit leur dénomination, et non en une église de membres, et tous sont les bienvenus ici.

§5 à 11- Nous croyons en la justification par la foi (Rom. 5:1), qui donne à l'individu la paix en Jésus-Christ, mais il peut encore y avoir de mauvaises habitudes en lui. Nous croyons alors que le Sang de Jésus-Christ sanctifie l'individu pour le service du Seigneur, selon Hébreux 13:12,13, et que la sanctification est encore pour aujourd'hui, ôtant les mauvaises habitudes de la personne. Dès lors, cette personne est candidate au baptême du Saint-Esprit, qui vient comme un remplissage du croyant. La justification, c'est ramasser un verre sale dans la poussière ; il est ensuite lavé par le Sang de Jésus-Christ : sanctifier c'est "*mettre à part pour le service*". Puis le Saint-esprit met ce vase en service. C'est la même grâce, mais à un niveau tel que les miracles se manifestent quand le Saint-Esprit s'en empare. Les neuf dons de 1 Corinthiens 12 et les ministères sont en nous dès le commencement, mais c'est le remplissage du Saint-Esprit qui les met en œuvre.

§14 à 15- Nous croyons dans le baptême par immersion au Nom du Seigneur Jésus-Christ, après que le pasteur a vérifié qu'il y avait eu repentance. Ce baptême introduit dans la communion fraternelle avec les croyants. Mais le baptême du Saint-Esprit fait de nous des membres du Corps de Christ.

§16 à 20- Les dons sont accordés pour le bénéfice de tous et opèrent donc dans l'église. Il faut donc savoir comment et quand utiliser ces dons pour ne pas permettre à Satan de scandaliser les incrédules. Un homme capable de prêcher sous inspiration ne peut renier ces dons.

§21- **Les croyants devraient être tellement remplis d'amour divin qu'ils ne pourraient se séparer les uns des autres.** Telle est la preuve du baptême du Saint-Esprit. "*A ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres*" (Jean 13:35) ; "*Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la Vie éternelle*" (Jean 3:16) [NDT : ultérieurement, W.M. Branham déclarera que la preuve du baptême du Saint-Esprit, c'est en fait de pouvoir être conduit dans la Parole]. La Vie Eternelle, c'est celle de Dieu, parce que nous sommes fils et filles de Dieu, la Semence d'Abraham, par le baptême du Saint-Esprit, ce qui nous donne la foi qu'avait Abraham **avant** d'être circoncis.

§22 à 27- Les croyants qui possèdent des dons devraient se réunir au moins 45 minutes ou une heure avant le service. Il faut un ou une pianiste rempli(e) de l'Esprit, jouant une douce musique spirituelle. Et les croyants devraient être accueillis courtoisement par des diacres remplis de l'Esprit, et **s'installer en silence dans un esprit d'adoration.**

§28 à 33- Et si l'Esprit donne un parler en langue, les autres doivent rester tranquilles jusqu'à ce que soit donnée l'interprétation. **Celle-ci ne doit pas être une simple redite des Ecritures**, mais un message d'édification pour l'église. Par exemple, le message révélerait qu'un paralysé présent dans l'auditoire vient de tel ou tel endroit, révélerait la cause de sa paralysie et donnerait la promesse de la guérison sous réserve de repentance, ou sous réserve par exemple de réconciliation avec son épouse. Et au moins deux personnes ayant le discernement de l'Esprit se lèveront alors, confirmant que c'est du Seigneur. Sinon, il ne doit pas y avoir de parler en langues dans l'assemblée. S'il n'y a pas d'interprète, que le parler en langues s'exerce chez soi, car il n'est pas alors pour l'édification de l'église.

§34 à 36- Puis le pasteur, ou une autre personne, sera peut-être alors conduit à imposer les mains sur cette personne et à s'occuper d'elle selon ce que l'Esprit a révélé. Et les gens peuvent alors se réjouir et adorer Dieu, car Dieu désire être adoré. Puis ils doivent à nouveau prier.

§37 à 39- Si les choses ne se passent pas comme annoncées, alors que les personnes impliquées prient Dieu, car il ne faut pas accepter un tel esprit. Dieu ne dit que la vérité.

§40 à 41- Et **par-dessus tout soyez humbles**, ne croyez jamais que vous en savez plus que votre pasteur ou que l'église. Et alors vous verrez une magnifique église à l'œuvre pour Jésus-Christ.

§42- Si une personne est en dehors de cet ordre, qu'un diacre rempli de l'Esprit et de grâce dans son cœur aille l'avertir courtoisement. Le pasteur est pendant ce temps dans la pièce de prière ou ailleurs, et ne peut donc s'occuper de ce cas.

§43 à 45- En l'absence de révélation, alors vous pouvez donner un témoignage à la gloire de Dieu, mais que ce soit avant la prédication. Et ainsi toute l'église est maintenue dans un esprit d'adoration. Alors l'Esprit entre dans la Parole et manifeste Dieu au travers de la Parole, confirmant votre adoration.

§46- Si un fauteur de désordre entre, qu'un diacre aille lui demander aimablement d'être respectueux, afin **que rien ne fasse obstacle à l'adoration**, et qu'ils aillent éventuellement dans une pièce adjacente.

§47 à 50- Juste avant la prédication, que le pasteur conduise lui-même un ou deux chants, car j'ai remarqué ici que si trop de personnes sont impliquées, cela occasionne du trouble. Et le pasteur doit être présent à toute réunion de prière. Laisser une telle réunion sous la conduite d'une autre personne, c'est courir le risque de l'hérésie et d'autres choses. Le pasteur ne doit pas prendre parti durant une réunion entre deux factions, mais il doit aussitôt les rencontrer et les réconcilier. Si c'est impossible, qu'un diacre l'accompagne, et si c'est encore un échec, que l'église soit informée : *"Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel"* (Mat. 18 :18).

§51 à 55- Qu'il n'y ait pas de grandes réunions de témoignage ici, car j'ai remarqué que cela apportait souvent la confusion. D'ailleurs, le meilleur témoignage doit être donné dans les ténèbres à l'extérieur, là où votre Lumière doit briller. Si votre témoignage est extraordinaire, donnez-le pendant la période préliminaire, avant la prédication.

§56 à 61- Après avoir conduit le chant, le pasteur conduit l'église dans une prière commune, et nous avons remarqué que cela était une grande bénédiction. **Si l'Esprit a pu agir pendant la période préliminaire, alors le pasteur saisit facilement l'Esprit de Dieu en lisant la Parole. Le Saint-Esprit entre alors dans la Parole et enseigne la Parole.** Et alors il prêche ce que le Saint-Esprit met sur son cœur. Pendant ce temps, l'auditoire peut ponctuer par des *"amen"* ou se réjouir, mais ne doit pas interrompre par un parler en langues : *"Les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes"* (1 Cor. 14:32). Sinon le pasteur doit demander à la personne de rester tranquille. Le pasteur doit être humble mais pas faible. Jésus a chassé les marchands avec un fouet. **Le pasteur, l'ancien, est le plus élevé dans l'église après le Saint-Esprit.**

§62- Puis vient l'appel à l'autel selon l'œuvre du Saint-Esprit et tout se passe avec respect.

§63- Le pasteur, notre frère Neville, est au-dessus du bureau des **diacres**, il peut changer les diacres, les administrateurs, le pianiste ou tout autre fonction selon les directives de l'Esprit. Mais je crois que ce ne sera pas nécessaire.

§64 à 65- Je vous ai parlé au mieux de ma connaissance. Que chacun sache que Dieu le tient pour responsable de son travail. Chacun devra rendre compte.

§66 à 67- J'allais oublier de préciser qu'il ne doit pas y avoir plus de deux ou trois *"parler en langues"* au cours d'une même réunion (1 Cor. 14:27).

[NB : l'enregistrement de cette prédication n'était pas diffusé par l'assemblée du frère William Branham, à la demande de ce dernier]